

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurette ANGELI, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2021	Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Laurette ANGELI, Damien BOURGADE, Candice BOUTAVIN, Dominique CASTAN, Lise GUILLERMIN Maïdie LASHERMES, Florence SERRAL, Rose SKRZYNSKI.

Procuration : Joris MAMOURI à Maïdie LASHERMES

Absents excusés : Sophie SOLIA

Secrétaire de séance : Candice BOUTAVIN

Ordre du jour :

- Vote du BP M14 2021
- Subventions aux associations
- Vote du BP M 49 2021
- Vote des tarifs 2021 assainissement
- Droit de préemption
- Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote du taux des taxes locales 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Taxes locales 2021 (2021 013)

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021, explique le mode de calcul et le prélèvement de la garantie individuelle de ressources (GIR). Elle précise que cette année la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le Département.

Madame le Maire rappelle les taux 2020, qui, calculés sur les bases prévisionnelles 2021, donnent un produit fiscal attendu de 103 017.00€ :

- ✓ Taxe Foncière (bâti) : 41.11 % (16.46 % Commune – 24.65 % Département)
- ✓ Taxe Foncière (non bâti) : 76.83 %
- ✓ CFE : 18.85 %

Le conseil municipal, après avoir calculé le produit nécessaire à l'équilibre du budget et après discussion, décide à l'unanimité des membres présents plus une procuration de laisser les taux identiques à 2020.

2/ Budget Primitif M 14 (commune) 2021(2021 014)

Madame le Maire présente le Budget Primitif M 14 2021 de la commune, qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
978 080.23 €	978 080.23 €	916 403.90 €	916 403.90 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus une procuration, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2021 de la commune tel que présenté par Madame Le Maire.

3) Subventions aux associations 2021 (2021 015)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions des associations reçues depuis le début de l'année 2021.

Après avoir rappelé les montants des subventions attribuées en 2020, Madame le Maire propose d'attribuer les subventions pour l'année 2021 de la manière suivante :

AFSEP : 50 €

AIDES : 50 €

ANIMA : 240 €

ASP : 50 €

LA SAUMANOISE : 1000 € (Madame LASHERMES ne prend pas part au vote)

SOLIDARITÉ PAYSANS : 100 €

VALLÉE DE CHŒUR : 100 €

VITA VALLÉE : 200 €

TÉLÉTHON : 50€

HANDI SPORT : 50 €

LIGUE CONTRE LE CANCER : 50 €

APE : 500 € (Madame GUILLERMIN ne prend pas part au vote)

FESTI'BORGNE (DECLICS & STIMULI) : 2 500 €

LA TRUITE SALAMANDRE : 200 €

L'ULRAC : 150 €

4) tarifs assainissement 2021 (2021 016)

Madame le Maire rappelle les tarifs de l'assainissement fixés par délibération 2017 036 et propose d'augmenter ces tarifs afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du budget « assainissement ».

Tarifs en vigueur depuis le 01/01/2018 :

- Abonnement assainissement particulier : 50 €
- Abonnement par emplacement camping : 15 €
- Prix du m3 eaux usées : 0,85 €

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'assainissement 2021, comme suit :

- Abonnement assainissement particulier : 58 € (5 pour, 2 contre, 2 abstentions)
- Abonnement par emplacement camping : 18 € (5 pour, 2 contre, 2 abstentions)
- Prix du m3 eaux usées : 0,95 € (6 pour, 2 contre, 1 abstention)

5) Vote du Budget Primitif assainissement (M 49) 2021(2021 017)

Madame le Maire présente le Budget Primitif de l'assainissement 2021, qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
181 888.18 €	181 888.18 €	206 179.59 €	206 179.59 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus une procuration, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2021 de l'assainissement tel que présenté par Madame Le Maire.

6) Droit de préemption urbain

Madame le Maire explique au conseil municipal que la maison de Mr et Mme DENNIG, située chemin de la Tourette, est en vente est que la commune a la possibilité de préempter.

Après discussion, le conseil municipal dit qu'il ne souhaite pas user de son droit de préemption.

Questions diverses

Monsieur BOURGADE rappelle qu'au cours de la séance du 14 décembre 2020 il avait demandé l'avis du conseil municipal pour une éventuelle modification du tracé du rallye des Camisards avec un passage en liaison dans Saumane et une spéciale entre Saumane et Saint Roman de Tousque. Le projet de modification de tracé du rallye se concrétisant, monsieur BOURGADE informe le conseil que le rallye des Camisards passera dans Saumane le 18/09/2021.

Madame LASHERMES demande s'il n'est pas possible de prévoir une autre alternative que la déviation par Saint Roman de Tousque durant la fermeture complète de la traversée du village de L'Estréchure en raison des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau usées. Elle souligne la dangerosité de la route et demande si une solution par le château de L'Hom pourrait être envisagée. Monsieur BOURGADE explique que la seule possibilité est un passage à gué qui n'est praticable qu'à pieds.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h37.